

## PAPI d'intention de la Garonne girondine

### Réunion du comité de pilotage n° 6

Cadillac, le 19 mars 2015

Liste présents/excusés : cf. dernière page.

Les documents présentés en réunion sont disponibles en téléchargement sur le site du SMEAG par le lien suivant : <http://www.lagaronne.com/etude/le-papi-garonne-girondine.html>

Rubrique « à télécharger », les documents du Copil du 19/03/2015.

Ce sixième comité de pilotage intervient pour la fin des marchés d'études engagés par le Sméag en juin 2013. Il concerne la présentation des résultats des modélisations hydrauliques réalisées à partir des options d'aménagement discutées en février (comité de pilotage n° 5), des hypothèses de maîtrise d'ouvrage au regard des structures de gestion existantes et des évolutions législatives attendues, ainsi que des coûts de fiabilisation des ouvrages existants. Ces hypothèses de travail vont permettre d'élaborer en concertation avec les élus, le programme d'actions du PAPI complet pour fin 2015.

Le comité de pilotage est co-présidé par M. Frédéric CARRE, sous-préfet de Langon et M. Hervé GILLÉ, conseiller général de Podensac et Président du SMEAG.

L'ordre du jour de la réunion comprend plusieurs points :

- 0 - Rappel du contexte du PAPI, des précédentes étapes. Présentation ordre du jour (SMEAG - AMO)
- 1 - Présentation des hypothèses d'organisation des maîtrises d'ouvrage (ASCONIT - Paillat)
- 2 - Programme de confortement des ouvrages : coûts globaux et exemples ciblés (ANTEA)
- 3 - Résultats des modélisations hydrauliques des différentes hypothèses d'aménagement envisageables sur chaque casier + analyses coût/bénéfice ciblées (ARTELIA)
- 4 - Bilan provisoire PAPI Garonne et proposition d'organisation pour l'élaboration du PAPI complet. (SMEAG - AMO)

## POINT 0 – INTRODUCTION, RAPPEL DU CONTEXTE DU PAPI, DES PRECEDENTES ETAPES

M. Hervé GILLÉ, Président du SMEAG, introduit la réunion, et présente les points à l'ordre du jour ; il remercie la mairie de Cadillac pour l'accueil de la réunion, les participants pour leur présence et les invite à participer aux débats.

Il cite les personnes qui se sont excusées, et valide le compte-rendu du précédent comité de pilotage (5 février 2015) en l'absence de remarque des participants.

M. Frédéric CARRE, Sous-Préfet de Langon, rappelle que les questions importantes sont traitées dans les études qui sont présentées ce jour :

- la maîtrise d'ouvrage,
- le périmètre,
- le budget des opérations.

Mme Claire KERVIEL, Sméag, présente l'ordre du jour de la réunion, le cadre et le planning du PAPI. Elle rappelle les différentes étapes réalisées et précise que le présent comité de pilotage est le dernier de la phase d'études.

## POINT 1 - PRESENTATION DES HYPOTHESES D'ORGANISATION DES MAITRISES D'OUVRAGE (DDTM33, ASCONIT - PAILLAT)

Mme Françoise ROSE, DDTM33, présente en introduction les évolutions actées ou prévues du cadre législatif :

- Conditions de financement des travaux sur les digues par l'Etat : la digue doit être recensée, classée et reconnue par le maître d'ouvrage. Le financement des travaux sur les digues nécessitent la réalisation d'une « étude de dangers » au préalable.
- Les ASA ne sont pas considérées comme des maîtres d'ouvrage pérennes, et ne peuvent donc bénéficier des financements de l'Etat (Fonds Barnier).
- GEMAPI : Nécessite la cohérence hydraulique des actions des maîtres d'ouvrage sur la compétence « PI = protection contre les inondations ». Il ne peut y avoir qu'un seul gestionnaire par système de protection.

Le transfert des compétences aux EPCI est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec une évolution possible de la date au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (à confirmer).

M. Frédéric CARRE demande à la DDTM33 de produire pour le printemps, une note synthétique et pédagogique à destination des élus et des gestionnaires afin de clarifier les évolutions attendues des compétences des maîtres d'ouvrages et des gestionnaires (lois NOTRE et MAPTAM).

M. Hervé GILLÉ suggère d'engager une réflexion dès maintenant pour l'organisation judicieuse des maîtrises d'ouvrage sur le territoire sud girondin, et pour la recherche des financements. Les modèles d'organisation doivent être destinés à permettre la pertinence de l'action.

Mme Marion TRAPU (ASCONIT) et Mme Emmanuelle Paillat (Cabinet Paillat-Conti) présentent l'analyse administrative et juridique des scénarios pour la maîtrise d'ouvrage.

Elle précise que :

- La loi Maptam n'impacte pas les obligations des particuliers concernant les digues et les ouvrages. Il n'est pas non plus prévu le transfert des compétences GEMAPI aux départements et aux régions.
- Les digues appartenant aux personnes publiques seront transférées aux EPCI-FP, mais pas celles appartenant aux ASA.
- La loi MAPTAM réorganise la compétence GEMAPI mais ne remet pas en cause la compétence de la gestion des digues par les ASA, ni leur suppression.

- La loi permet aux EPCI-FP d'intervenir sur des terrains privés (DIG, servitudes, enquête publique) pour travailler sur les ouvrages ; pourtant, les ASA conservent l'obligation d'entretenir les ouvrages.

Mme Françoise ROSE précise toutefois que les obligations des ASA ne doivent pas être un frein à l'aménagement et l'entretien des ouvrages par une collectivité territoriale de gestion.

M. Jean LATASTE, Président ASA Barsac Cérons, précise que les digues de Barsac sont des ouvrages publics situés sur des terrains privés. Il s'interroge quant aux possibilités de transfert des ouvrages à la collectivité ?

Mme Emmanuelle PAILLAT répond que ce cas de figure est pris en compte dans les études des scénarios.

Trois scénarios de maîtrise d'ouvrage sur les digues sont envisagés pour l'analyse à partir de différents critères :

- Scénario 1 : les EPCI-FP prennent la maîtrise d'ouvrage des travaux, suite à la prise de compétence anticipée ou à partir de 2018.
- Scénario 2 : les EPCI-FP et les communes prennent la maîtrise d'ouvrage des travaux, suite à la prise de compétence anticipée ou à partir de 2018.
- Scénario 3 : un maître d'ouvrage unique (Syndicat Mixte, EPAGE, EPTB...) prend la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

**III – Analyse des scénarios**

**Bilan**

	Sc 1 : EPCI-FP	Sc 2 : EPCI-FP et communes	Sc 3 : maître d'ouvrage unique
Cohérence hydrographique			
Moyens humains et technique			
Moyens financiers			
Aspects juridiques			
Délais de mise en place			
Adhésion des acteurs	<i>A préciser en concertation avec les acteurs</i>		

Il est constaté que le scénario 1 (les EPCI prennent la compétence GEMAPI de façon anticipée) est actuellement en cours de mise en œuvre par la Communauté de communes de Marmande (située à l'amont du PAPI Garonne) et par celle de Montesquieu (située à l'aval).

Mme Emmanuelle PAILLAT précise que les EPCI doivent définir au préalable leur « intérêt communautaire ».

La possibilité d'instaurer une servitude reste possible dans le cadre de la déclaration d'intérêt général.

M. Frédéric CARRE, indique que la loi NOTRE propose que les EPCI soient réorganisées au-dessus du seuil des 20 000 habitants. Ce qui risque de remettre sur le tapis les scénarios proposés.

Plusieurs types de financement sont mobilisables :



### III – Financements Synthèse

	Europe	Etat	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Région Aquitaine	Conseil général de Gironde (2015)
Ralentissement des écoulements, rétention de crue	30-40%, à confirmer	Jusqu'à 40%	60%	20%	-
Travaux de protection des ouvrages	-	Jusqu'à 40%	-	20%	35%
Réduction de la vulnérabilité	-	Jusqu'à 40%	-	-	-
Travaux d'entretien	-	-	-	-	40% pour les ASA du Langonnais Réolais

*Dans la limite de 20% d'autofinancement par le maître d'ouvrage*

M. Hervé GILLÉ précise que le fond « Barnier » n'est mobilisable que dans le cadre du PAPI. En termes de financements, la DDTM33 précise que le fond Barnier est alimenté par les assurances.

Mme Marie-Claire DOMONT, Agence de l'Eau, souligne l'intérêt et l'efficacité du travail réalisé avec la Communauté d'Agglomération du Marmandais, et la répartition des rôles entre les Syndicats et la Communauté d'Agglomération pour les compétences GEMAPI. Des plaquettes de présentation sont mises à disposition pour présenter cette démarche sur le site de l'Agence de l'Eau (à télécharger sur le site du Smeag :

<http://www.lagaronne.com/etude/le-papi-garonne-girondine.html>

ou celui de l'Agence de l'Eau :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/informations-et-donnees/mediatheque-d-adour-garonne/les-deditions-de-l-agence/les-editions-thematiques.html> dans la rubrique « Les milieux aquatiques ».

Dans le cas de digue « orpheline », Mme Emmanuelle PAILLAT précise que le statut de la digue doit être défini au regard de sa propriété et de son historique ; la GEMAPI ne résout pas ce cas spécifique.

#### POINT 2 - PROGRAMME DE CONFORTEMENT DES OUVRAGES : COÛTS GLOBAUX ET EXEMPLES CIBLES (ANTEA)

Mme Laura CHAZAL, ANTEA, présente le programme de confortement des digues à l'identique, auquel est associé un programme de reconnaissances géotechniques.

Le montant global estimé est de 15 217 k€ (dont 8 290 k€ en priorité élevée), auquel il faut ajouter pour certaines digues le confortement des berges estimé globalement à 8 400 k€.

Mme Claire KERVIEL informe le comité de pilotage du contenu du courrier de M. Lataste (Président de l'ASA Barsac-Cérons). Les informations fournies seront prises en compte dans le diagnostic et le programme de travaux sur le casier de Barsac-Cérons. Antéa confirme que le tronçon entre la RD et voie SNCF a bien été intégré dans l'étude, suite à la transmission de la VTA (Visite technique approfondie) par M. Lataste.

Mme Claire KERVIEL invite les membres du comité de pilotage à faire remonter rapidement (avant fin mars) toutes les remarques, questions, suggestions utiles à la finalisation des études.

A la question de la Communauté des communes de Podensac concernant les digues situées « hors casier », Laura CHAZAL précise que les priorités d'intervention sur les digues ont été définies en fonction de l'état de la digue et de la rapidité de dégradation de l'ouvrage. Mais une digue classée « prioritaire » n'est pas forcément concernée par des interventions.

### **POINT 3 - RESULTATS DES MODELISATIONS HYDRAULIQUES DES DIFFERENTES HYPOTHESES D'AMENAGEMENT ENVISAGEABLES SUR CHAQUE CASIER + ANALYSES COÛTS/BENEFICES CIBLEES (ARTELIA)**

M. Patrice VERCHERE (ARTELIA) présente ensuite les résultats des simulations hydrauliques des scénarios et l'analyse coût bénéfice correspondante.

Conclusion partielle issue des modélisations sur les scénarios envisagés lors du dernier comité de pilotage :

- Les reculs de digue apportent globalement un abaissement des lignes d'eau, mais d'ampleur modérée (on ne change pas de « classe » de crue)
- Les protections ciblées des zones urbaines sont pertinentes et peu impactantes
- Le secteur de Cadillac / Barsac constitue un verrou hydraulique, et les résultats sont à analyser plus précisément.
- On observe, pour des crues plutôt fréquentes, des augmentations très modérées de ligne d'eau à l'aval de ce secteur

Scénario complémentaire modélisé :

- Scénario ne considérant que la protection ciblée des zones urbaines (Lamothe, Caudrot, Langon, Cadillac, Paillet). Ce scénario n'engendre pas d'impact significatif global

Conclusion partielle issue des analyses ACB :

- Secteur global : projet estimé à 3 000 k€ sans Cadillac, et 4 000 k€ avec Cadillac
  - ACB positive à 30 ans si le coût d'investissement est inférieur à 4 000 k€
  - ACB positive à 50 ans si le coût d'investissement est inférieur à 5 000 k€
- Protection de Paillet : projet estimé à 600 k€
  - ACB positive à 30 ans si le coût d'investissement est inférieur à 500 k€
- Protection de Langon : projet estimé à 1 200 k€
  - ACB positive à 30 ans si le coût d'investissement est inférieur à 1 600 k€
- Protection de Caudrot : projet estimé à 500 k€
  - ACB positive à 30 ans si le coût d'investissement est inférieur à 600 k€

- Protection de Lamothe : projet estimé à 800 k€
  - o ACB positive à 30 ans si le coût d'investissement est inférieur à 900 k€

A la question de M. Ghislain PONCIN, technicien Sietra Pimpine et Cdc Vallon de l'Artolie, il est précisé que le dimensionnement des nouvelles protections des centres urbains est réalisé pour une période de retour de 50 ans. Ce niveau est à affiner.

Mme Marie-Claire DOMONT, interroge sur l'analyse AMC réalisée sur les secteurs concernés. Il est répondu que l'analyse en cours est plutôt du niveau ACB (demandé dans le cahier des charges de l'étude), mais que l'analyse AMC pourrait-être menée si les indicateurs recueillis étaient suffisants.

Mme Claire KERVIEL présente les hypothèses retenues pour les communes situées dans les deux périmètres des PAPI Estuaire et PAPI Garonne. Les lits de l'eau Blanche et de la Pimpine représenteraient les limites d'intervention respectives des deux PAPI.

Soit, en rive droite, la commune de Bouliac serait exclusivement incluse dans le périmètre du PAPI Estuaire. La commune de Latresne appartiendrait aux périmètres des deux PAPI. Camblanes-et-Meynac et Quinsac appartiendraient exclusivement au périmètre du PAPI Garonne.

En rive gauche, les communes de Villenave-d'Ornon et de Cadaujac restent associées aux deux périmètres PAPI.

Cependant, il est précisé que les communes appartenant aux deux territoires ne pourront bénéficier de financements qu'à travers un seul des deux programmes.

M. CARRE ayant dû s'absenter avant la fin de la réunion, c'est M. Hervé GILLÉ qui conclut et souligne les avancées des études :

- Amélioration de la connaissance, et informations techniques partagées.
- Analyse juridique sur la compétence GEMAPI et vision stratégique qui se dessine pour les maîtrises d'ouvrage.
- Propositions d'améliorations du système de protection et justification par une analyse coûts bénéfiques.
- Possibilités de mobiliser les financements pour la réhabilitation des digues.

Il rappelle que pour poursuivre la démarche, il serait judicieux d'élaborer un argumentaire pertinent pour l'aménagement de ce territoire. Il appelle « à contribution » les élus des communes et des EPCI, concernant les actions des autres axes du PAPI afin de participer à l'élaboration du PAPI complet et continuer sur une concertation efficace.

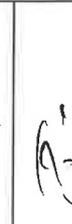
**Liste présents et des excusés : en annexe**

19 mars 2015

**PAPI Garonne girondine**  
**Comité de pilotage n° 6 du 19 mars 2015**

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone / mail	Présent / Excusé
Henni	ARNAUD		Vire laiole		H
Michiel	Guignard	P. du machine	Sauzet		<del>---</del>
Guy	Fageu Pub	P. des Syndicats Boie	Boie	05.56.61.0047	Jeppel
ERIC	TAVZIN	VP Syndicat Irrigation	AUROS	0680608958	<del>---</del>
Philippe	GIRY	ASA Cambes	Cambes	0666718582	CB
Claude	CARLET	Mairie de	Cambes	06.42.80.4541	Carlet
Estella	Cordes	ASA Fmitz Bassanne	Bassanne	0682762696	est
Alexis	PÉNEAU	Pairie de	BARSAC	0633585830	Péneau
Jean	LATASTE	ASA diquas BARSAC. LERONS	BARSAC	0630702601	Lataste
Alexis	CAMBLONG	ASA PALUS de l'ARUAN	Ile St Georges	0668419000	Camblong

19 mars 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone / mail	Présent / Excusé
Nourina	GALNAN	Chargée de mission Agenda 21 et aménagement	CdC du Rostais En Sud-Gironde	agenda21@restalaisud gironde.fr	
JG	ZAPSALLE	Paيزة	TIZÉRIANAC	Jean-gilbut. batsalle @orange.fr	
Yus	BOLARD	Directeur Affaire		Yus.Bolard@developpement-durable.gironde.fr	
Isabelle	PASSIOS	chef de projet	Sect. Sud Gironde		
Jupénil	J. Claudi	Officier	Bordeaux		
QUESTRENS + Complice DORÉ	Alain Jocelyne	Vice-président CDE esters de Gironde	CDC esters de Gironde	dore.jocelyne@orange.fr	Remplacement DORÉ excusé?
J. Thibault	MASCOTTO	ad/maire	BOURDELES	mairebourdelles3@orange.fr	
J. Marie	Bourgeois	Président ASA des locaux Verdelan	St X de Nubak		
ROUAN	Bourdon	Service Juri Villeneuve d'Azur			
HOBRES	VENEZ	DST Villeneuve d'Azur	Villeneuve d'Azur		
MAINGAULT	JEFFRE	Chargé Mission Environnement Villeneuve d'Azur	VO	maingault.jeffre@ville-nouveaux.fr	
PALLUT	Valérie	Ingénieur environnement	CA33		

19 mars 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone /mail	Présent / Excusé
Pierre	DIENER	Maire	St Loubeuf	dienerp@adl.com 06.26.00.62.91	
Marie-Pierre	Siallet Nouhaud	Chambre Apicultho Hydrogéologie	Bdx	0556796413	
Brice	Caulon	Sa Territoires Chât. 33	Bdx	0556796420	
Bernard	BRASS	Syol. digen Mangrove Bourville	Pauillac	lyonnet.brych@orange.fr	
Stéphane	SARLETON	tech. dropt@orange.fr EPIDROPT		0631736420	
CEUR	CHENOUEAU MAZON	CDC Portos de l'EROT	Latresne	0556208960	
IRAN	Bossut	Sy Solam SOT aircropolitain		0556.11.06.60	
FRANÇOISE	ROSE	DDTM/SRGC.		franjoise.rose@ymonde.fr fran.f.	
Bernard	BATEILLE	Maire. Président CDC.	Pdlenzac	Bernard.bateille@free.fr	
Philippe	Artaud	ancien G. Tourne	G. Tourne	philippe.artaud@gnais.com	
JOHN	J. Claret	AFAAG adjointe	Bdx	marie-claire.dinant J.Claret - adn@orange.fr	
Blaise Cotelle	Scott	FDG Vallon de l'Artois	Keshiac	blaise.scott@orange.fr blaise.scott	

19 mars 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone /mail	Présent / Excusé
Bernard	BAGOT	Maire	BARRIS	bernard.bagot33@orange.fr	
Georges	GANNÉ		Labrousse		
Shoulin	PONCIVY	Technicien P. M. P. M. C. C. V. M. P. M.		06.38.83.85.49	
Eric	LE BOURSE	DST	Mairie de Labrousse	0672 14 7073 eric.lebourse@mairie-labrousse.fr	
Herve	Gillé	Président SNEAG	Adopt Podausac.		
Frederic	CARRE	SS-Prefet	Langon		
Sylvie	Rocq	Dir. SNEAG.	Toulouse		
Francoise	Rose	DDTN 33	Bordeaux		
Alain	Guesdon	DDTN 33	Bordeaux		
Chaise	KERUEZ	SNEAG	Bordeaux	0562727600	
Patrice	VERCHERE	ARTELIA	Bordeaux		
Denis	LARIGUE	ARTELIA	Bordeaux		

19 mars 2015

Prénom	Nom	Poste	Ville	Téléphone /mail	Présent / Excusé
Laura	Chazal	ADTEA	Bordeaux		
Faïon	TRAFU	ASCONIT	Paris		
Emmanuel	FAILLAT	Cabinet Faillat -	Lyon.		

19 mars 2015

## PAPI Garonne girondine - Comité de pilotage n° 6 du 19 mars 2015

### Liste des personnes excusées :

Prénom	Nom	Poste
Pierre	AUGEY	Maire de Fargues de Langon – CG 33
M.	ARMAND	Maire de Mazères
Kevin	SUBRENA	Maire d'Ambès – VP Bordeaux Metropole
André	LEMIRE	Maire de Isle St Georges – VP Cdc Montesquieu
Ms.	GUILLEM et CHARON	Langon
Bernard	FATH	Leognan – CG33
Jacques	RENTIERE	VNF
		Federation Pêche 33
<i>Jocelyn More</i>	<i>Carla Mae (Maur)</i>	

## PAPI Garonne girondine - Comité de pilotage n° 6 du 19 mars 2015

### Liste des personnes excusées :

Prénom	Nom	Poste
Pierre	AUGEY	Maire de Fargues de Langon – CG 33
M.	ARMAND	Maire de Mazères
Kevin	SUBRENA	Maire d'Ambès – VP Bordeaux Metropole
André	LEMIRE	Maire de Isle St Georges – VP Cdc Montesquieu
Ms.	GUILLEM et CHARON	Langon
Bernard	FATH	Léognan – CG33
Jacques	RENTIERE	VNF
		Federation Pêche 33
Jocelyn	DORÉ	Maire de Cadillac
Alain	ROUSSET	Président Conseil Régional Aquitaine